

Atelier 2. Mutualisez votre SIGB

Durée : 2 h

Animatrices : Carole Oudot (archiviste-bibliothécaire des Archives municipales et métropolitaines de Grenoble AMMG) et Isabelle Westeel (directrice des Bibliothèques municipales de Grenoble)

Rapporteur : Sylvie Le Goëdec (Archives nationales)

Déroulé

L'atelier s'est déroulé en trois phases. Il a été lancé par un rapide tour de table lors duquel chaque participant a décliné son lieu d'exercice, le type de fonction bibliothèque exercée et la part de temps consacré à cette fonction, le ou les SIGB ou autres logiciels utilisés pour la gestion des collections, ainsi que les projets de mutualisations envisagés.

Dans une deuxième phase, scindés en deux groupes, les 9 puis 10 participants de l'atelier ont échangé autour de trois questions posées par les deux animatrices et partagées sur un paperboard :

1. Qu'est-ce que la mutualisation d'un système de gestion de bibliothèque vous évoque ?
2. D'après vous, quels sont les avantages ?
3. D'après vous, quels sont les inconvénients ou freins ?

La restitution a eu lieu sous forme de réponses formalisées par chacun des groupes sous forme de post-it répartis selon les trois questions. Leur lecture à haute voix a donné lieu à des échanges entre les animateurs et les autres participants.

Un troisième temps a été consacré à un retour d'expérience des deux animatrices qui exercent pour l'une dans le réseau des Bibliothèques municipales de Grenoble (BMG), pour l'autre au sein des archives municipales de la ville (AMMG).

1. Le réseau des BMG

Historique du réseau présenté par Mme Westeel : 2021 décision de ré-informatisation des 12 bibliothèques du réseau de Grenoble, qui fonctionnaient précédemment avec les logiciels Bookseller dans les années 80 puis Portfolio dans les années 90, en raison de coûts de maintenance importants et de la nécessité de mettre à jour les logiciels.

Réseau qui regroupe 1 bibliothèque patrimoniale et d'étude et 11 bibliothèques de quartier pour un total de plus d'un million de documents, auxquels s'ajoutent des « bibliothèques associées » concernant des services qui ne sont pas d'abord des bibliothèques : conservatoire, école d'art et de design, archives municipales, musées.

Projet qui s'inscrit dans un projet politique appelé "plan lecture" destiné à accroître le taux de fréquentation des BM par le public des 15-24 ans : gratuité, rénovation des espaces existants, construction d'un grand équipement...) avec participation de l'Etat au financement.

Choix du logiciel Syracuse (société Archimed) fait en 2024 à l'issue d'un appel d'offres.

Ré-information du réseau avec le passage du logiciel Portfolio à Syracuse (début 2024).

2. La mutualisation de SIGB : bibliothèque des Archives / réseau des BMG

La bibliothèque des Archives municipales et métropolitaines de Grenoble conserve un fonds de 3500 ouvrages. La mutualisation se fait avec le SIGB des bibliothèques municipales de Grenoble en tant que bibliothèque associée : le travail de catalogage s'effectue directement dans la base de production du logiciel Syracuse, comme le font les bibliothèques de lecture publique.

Les gains portent surtout sur le temps de signalement des ouvrages et la visibilité de la bibliothèque en ligne, assurée à la fois sur le site des bibliothèques de la ville de Grenoble et sur celui des AMMG. L'intégration de Syracuse permet aussi le développement de nouveaux services comme le prêt sur une partie des exemplaires (les doubles) de la collection.

Contrainte signalée : le maintien de Ligéo (Sia) pour la partie gestion des communications

Lien vers fiche bibliothèques des AM

3. Un projet de mutualisation doit anticiper plusieurs aspects :

Pré-requis techniques : disposer d'infrastructures qui communiquent entre elles afin de pouvoir mutualiser l'outil informatique et d'interlocuteurs dédiés côté direction des services informatiques (DSI). Ne pas négliger de consacrer un temps de préparation des données en amont de la migration dans le nouveau SIGB,

Contraintes d'organisation du travail et de formation : harmonisation de pratiques, formations des agents, notamment à la Transition bibliographique.

Plusieurs types de mutualisation sont possibles : partielle ou totale.

Lien vers portail commun

Bilan

Le tour de table met en évidence la diversité des situations allant de l'absence de SIGB à la mutualisation avec la Bibliothèque départementale de prêt le plus souvent, ainsi que la nécessité d'articuler les outils bibliothèque avec ceux fonctionnant pour les archives.

Le modus operandi participatif permet à la fois d'échanger sur le thème proposé, de resituer la question de la mutualisation dans un environnement professionnel qui dépasse la question du logiciel (structures de financement, répartition des tâches bibliothéconomiques au sein des services d'archives...) et de partager des expériences et des "solutions" mises en œuvre.

Les restitutions de chacun des deux groupes ont fait ressortir deux types d'approches complémentaires : les considérations de pré-requis techniques (infrastructures et personnel informatique, soutien des structures administratives dont dépendent les archives...) et les contraintes humaines (développement de compétences spécifiques, craintes de perdre la maîtrise du choix de ses outils...) Dans tous les cas, il existe une certaine ambivalence, la mutualisation étant à la fois perçue comme une chance (économie financière, valorisation des collections d'imprimés, intérêt des échanges professionnels...) et comme une source de complication (perdre en visibilité en intégrant un signalement collectif, doubler le travail de signalement avec le SIA...)

Enseignements

Il existe des pré-requis à la mutualisation de catalogues qui relève aujourd'hui dans la majorité des cas d'une ré-informatisation : un service informatique solide, une préparation des données informatiques avant migration, une analyse de l'environnement, le SIGB n'étant pas seulement une collection fermée de notices bibliographiques mais le lieu d'agrégation avec d'autres informations et la voie d'entrée à des services (compte usager) ; la nécessité de disposer d'infrastructures informatiques et d'un personnel dédié prêt à prendre en compte des logiciels de type SIGB.

Les bibliothèques d'archives ont comme point commun d'être le plus souvent de petites entités, qui ne disposent pas d'un ETP bibliothèque ET qui doivent composer avec le SIA. La situation dominante est la mutualisation avec le catalogue de la bibliothèque départementale de prêt, du fait de la tutelle commune entre les AD et les BDP.

Plusieurs combinaisons et niveaux de mutualisation sont possibles, les configurations logicielles étant importantes : logiciels de production différents avec portail de diffusion commun, au sein duquel chaque entité peut disposer d'un mini-site, SIGB pour la description des ouvrages mais communication séparée dans le SIA, complète avec travail direct dans le SIGB.

Il est rappelé que le groupe de bibliothécaires de l'AAF propose sur le blog « Des livres aux archives » un annuaire qui donne pour chacune des bibliothèques qui ont renseigné leur fiche, le ou les logiciels utilisés. Sur le même blog, Carole Oudot a prévu de signer un article relatif à la participation au réseau des bibliothèques de Grenoble et à leur SIGB Syracuse. Enfin il existe en ligne plusieurs guides consacrés à la question de la ré-informatisation des bibliothèques : la boîte à outils de l'Enssib et la fiche n°15 de la commission « bibliothèques en réseau » de Association des bibliothécaires de France.

En termes de conclusion, nous nous permettons de reprendre les propos tenus par l'une des participantes : « Cela donne des envies parce que l'on voit que c'est possible, et des idées pour la mise en œuvre ».